



13 avenue Jean Jaurès  
69600 Oullins  
Tel : 04 81 09 97 29

## AAC

### **APPRENTISSAGE ANTICIPÉ de la conduite**

AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques. J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

### **Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée**

2 PHASES :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

AVANT DE POUVOIR CONDUIRE AVEC UN ACCOMPAGNATEUR, LA FORMATION INITIALE COMPREND :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code» ;
- une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13 heures en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur. À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : [aebc-direction@hotmail.com](mailto:aebc-direction@hotmail.com) / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès  
69600 Oullins  
Tel : 04 81 09 97 29

## Les avantages de l'AAC

### *L'assurance*

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

### Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

### La durée du permis probatoire

La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

### Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : [aebc-direction@hotmail.com](mailto:aebc-direction@hotmail.com) / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès  
69600 Oullins  
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION A LA CONDUITE CONDUITE SUPERVISEE**

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.**

### **Le déroulement de la formation**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, en phase de conduite supervisée et après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur organisera le rendez-vous préalable (d'une durée de deux heures en présence de votre ou vos accompagnateurs) et vous pourrez alors débuter votre période de Conduite Supervisée.**

**Cette formule s'adresse aux candidats de 17 ans et plus, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après un échec à l'épreuve pratique.**

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : [aebc-direction@hotmail.com](mailto:aebc-direction@hotmail.com) / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès  
69600 Oullins  
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

**Lorsque toutes les conditions seront réunies, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur organisera le rendez-vous préalable (d'une durée de deux heures en présence de votre ou vos accompagnateurs) et vous pourrez alors débuter votre période de Conduite Supervisée.**

**Cette formule s'adresse aux candidats de 17 ans et plus, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après un échec à l'épreuve pratique.**

**Lorsque toutes les conditions seront réunies, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;

- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

#### AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : [aebc-direction@hotmail.com](mailto:aebc-direction@hotmail.com) / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>